

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 95 (1967-1968)
Heft: 5-6

Rubrik: Pages jurassiennes
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

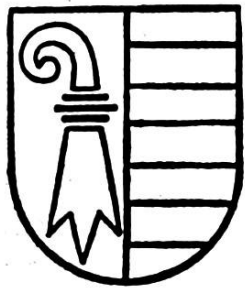
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Traditions et coutumes, en Ajoie, « la rançon »

Un samedi ensoleillé de ce bel arrière-été, j'eus la joie de participer à une noce à Chevenez, gros village situé à l'ouest de Porrentruy, en Haute-Ajoie. Une jeune fille épousait son fiancé, ressortissant d'une bourgade de la Baroche. A l'heure dite, tandis que carillonnaient les cloches et résonnaient les mortiers, la noce s'ébranla, à pied, à partir de la résidence de l'épousée, celle-ci en tête au bras de son père, parée avec goût, le long voile porté par de ravissantes fillettes, puis les quarante paires de parents et d'amis, et fermant la marche, le fiancé ému, conduit par sa mère.

A l'église, cérémonie nuptiale émouvante, avec jeux d'orgues et de violons, échanges de promesses, liturgie touchante... A la sortie, après l'assaut des photographes et des reporters, le cortège se reforme, les mariés, heureux et souriants, en tête cette fois, lançant force poignées de dragées aux enfants du village... Peu avant le domicile de la mariée, la noce s'immobilise.

Que se passe-t-il ?

Étonnement des invités non prévenus ! Un long et large ruban blanc tendu au travers de la route interdit tout passage. « On arrête » les mariés ! C'est l'expression consacrée. La fanfare joue de tous ses cuivres. Les mariés sourient, ceux de la noce s'approchent, questionnent, les curieux applaudissent... et les nombreux usagers de la route s'impatientent et klaxonnent... La mariée amusée coupe enfin le ruban... la voie est libre, la circulation reprend ses droits, la noce fait cercle autour des héros du jour, la fanfare se tait. Alors, autour d'une table dressée tout exprès, on sable le champagne, on boit à la santé des mariés, on jase, on rit...

C'est à cet instant que l'un des musiciens, le chef sans doute, s'approche, et d'une voix émue, prononce le compliment de circonstance, dans lequel il exprime les regrets de tous de voir « la plus jolie, la plus méritante, la plus vertueuse fille du village » quitter ses parents, ses amis, sa maison. Puis ayant formé des vœux de bonheur, il remet à la mariée « le précieux parchemin », son titre de noblesse. La fanfare reprend son jeu, tandis qu'on boit encore au bonheur du nouveau foyer. Mais la musique a cessé. C'est l'instant solennel où la mariée, levant son verre, dit adieu à tous ceux qui l'entourent ; puis, ayant embrassé d'un regard attendri la foule des participants, d'un geste calculé, elle laisse choir sa coupe, symbolisant ainsi l'adieu définitif... Tous les regards se sont portés sur la coupe brisée ! Un cri s'élève : Oh ! Bonheur ! Il y a quantité de morceaux ! C'est un heureux présage ! On applaudit...

C'est aussi l'instant, pour le marié, de remettre à ceux qui ont « arrêté » la noce, au cas particulier au chef, l'enveloppe traditionnelle contenant « la rançon »,

c'est-à-dire la somme convenue, entre les parties, avant le mariage. Deux, trois, quatre... billets de cent francs suffisent pour bien arranger les choses, cela dépend aussi des cas et des circonstances. Et tandis que la fanfare remercie par une marche entraînante, la noce, en chant, suit son cours...

* * *

Il y a bien longtemps que je n'avais plus revu, dans mon village, les scènes semblables du temps de mon enfance et de mon adolescence. C'est dire que les gens de Chevenez restent fidèles aux traditions ancestrales, ce qui faisait dire aux invités heureux d'avoir découvert un tel cérémonial : « Respect pour ces braves gens ! Honneur à eux ! Ceux-là ne sont pas des déracinés ! »

* * *

Vôs peutes bîn pensaie que les pus courieux m'aint pôsè totes souëtches de quèchtions chu ç'te véye côtime. I yôs ai dit qu'elle se predgeât de pus en pus, mains qu'an saivât bogrement bîn lai r'botaie en lai môde dains les boinnes occasions !... Vôs comprentes çoli bîn soie, non pêtes ? Tiaind le fiaincie ât d'aiccoûe de paiyie lai tchoufre (la somme réclamée par les garçons du village), tot vait bîn, an convînt de lai cheûte des manœuvres, et peus l'aimoéreux ât tranquille jusqu'à djoé di mairiaidgè. Mains se les aïffaires trînnant ou s'enveulmant, le pouère fiaincie é totes les misères : des moqueries, des farces, des menaïces, des pavous, ou bîn an y fait le tchairibairi tiaind an sait qu'èl ât â lôvre... El airrive aitot que les demaïndous vaint trop loin, ou bîn que le mairiou é trop foûe tête, dâli les aïffaires se dyaïtant pou tot de bon !... Mains le pus s'vent, le mairtchie se fait sains aiccreus, et tot l'monde ât content. An voit oncoé, in côp ou l'âtre, dains cés occasions-li, les pûerous. Ç'ât cés que voïchant des laïgres grôsses c'ment les âves di Doubs, tot en couïnnaint de tot yote savoi, di temps que le tchoufrou (le chef du groupe) fait son dïchcoé... Vôs voites, an fait tos grimaïces qu'è fât...

* * *

Aïmis patoisaints ! I vôs soite einne boinne annèe et einne boinne saintè !

L'Aïdjolat.

Résultats du concours de novembre-décembre 1967

Une trentaine d'envois seulement ! Mais peu de faux : quatre !

C'est à la définition « Sont insaisissables en cas de saisie... », soit *Lits*, que les fautes ont été commises. On a mis « lies » !

Voici comment s'établit la liste des gagnants après tirage au sort :

Mme Andrée Kohler, Pontresina.
M. A. Chabanel, Prilly.
M. Léonce Granger, Troistorrents VS.
Mme Rose-Blanche Cornuz, Vevey.
M. René Meylan, Lausanne.
M. Paul Favrat, Prilly.
M. Henri Nicolier, Nyon.
Mme E. Muller-Thomas, Lausanne.
Mme André Durussel, Le Mont.
M. E. Champendal.
M. Georges Pidoux, Grenchen.
M. Constant Dubosson, Troistorrents VS.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 15 février 1968, une « grille » conforme à la « grille originale », à l'Imprimerie J. Bron SA, rue de la Tour 8, 1004 Lausanne.

Faites-nous des « abonnés » payants.

Merci.

M. Rms.

Pour cause de maladie

Notre fidèle et dévoué collaborateur Ch. Marguerat, frappé par la maladie, n'a pu nous adresser ses intéressants Propos du vignoble. Qu'il sache que nous pensons beaucoup à lui et que nous lui souhaitons un prompt retour à la santé.

Rms.